

**IAAT Poitou-Charentes**

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 28 octobre 2009**

**Délibération n° 09/033 relative au personnel**

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1224-3 du code du travail introduit par l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 codifié par l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail et portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec responsabilité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment leur article 5.5-b,

VU la délibération 09/002 du 5 janvier 2009 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au budget pour l'exercice 2009,

VU la décision 09/003 du 5 janvier 2009 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au tableau des effectifs,

Vu l'avis du CTP de la Région Poitou-Charentes du 22 septembre 2009,

VU le rapport du Président,

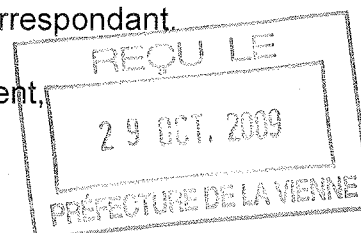
Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE de supprimer le poste anciennement occupé par Nathalie PAJON,

DECIDE de créer le poste de responsable du pôle analyse et prospective territoriales,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement correspondant.

Le Président,



Jean-François MACAIRE